



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
LIMITÉE

UNEP/CBD/SBSTTA/15/L.1/Add.1  
11 novembre 2011

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR  
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET  
TECHNOLOGIQUES

Quinzième réunion  
Montréal, 7-11 novembre 2011  
Point 7 de l'ordre du jour

### RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL I

1. Comme décidé lors de la première session plénière de la réunion, le Groupe de travail s'est réuni sous la présidence de Mme Joyce Thomas Peters (Grenade) et Mr. Ignatius Makumba (Zambie) pour examiner les points 4.1 (Espèces exotiques envahissantes : propositions sur les moyens de combler les lacunes dans les normes internationales concernant les espèces exotiques envahissantes introduites en tant qu'animaux de compagnie, espèces d'aquarium et de terrarium, et en tant qu'appâts et aliments vivants) et 4.3 (Utilisation durable de la diversité biologique : recommandations révisées du Groupe de liaison sur la viande de brousse, y compris les possibilités d'autres sources d'alimentation et de revenus à petite échelle, et rapport sur les moyens d'accroître l'utilisation durable dans le cadre du paysage. Il a tenu quatre réunions du 8 au 11 novembre 2011. Le présent rapport a été adopté lors de la quatrième réunion du Groupe de travail le 11 novembre 2011.

#### **POINT 4. QUESTIONS DECOULANT D'AUTRES DECISIONS ADOPTEES A LA DIXIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES PARTIES**

##### **4.1 *Espèces exotiques envahissantes : propositions sur les moyens de combler les lacunes dans les normes internationales concernant les espèces exotiques envahissantes introduites en tant qu'animaux de compagnie, espèces d'aquarium et de terrarium, et en tant qu'appâts et aliments vivants***

2. Le Groupe de travail a abordé le point 4.1 lors de sa première réunion, le 8 novembre 2011, sous la présidence de Mme Joyce Thomas Peters. En examinant ce point, le Groupe de travail avait au préalable eu une note du Secrétaire exécutif sur les propositions de moyens de combler les lacunes dans les normes internationales concernant les espèces exotiques envahissantes introduites en tant qu'animaux de compagnie, espèces d'aquarium et de terrarium, et en tant qu'appâts et aliments vivants (UNEP/CBD/SBSTTA/15/6) ; un rapport sur la manière dont les Parties, les autres gouvernements et les organisations internationales compétentes abordent les lacunes et les contradictions relevées dans le cadre réglementaire international des espèces exotiques envahissantes (UNEP/CBD/SBSTTA/15/7), le rapport du groupe spécial d'experts techniques sur la gestion des risques associés à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes en tant qu'animaux de compagnie, espèces d'aquarium et de terrarium, et en tant qu'appâts et aliments vivants (UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/1), et le programme de travail commun de

/...

renforcement des services d'informations sur les espèces exotiques envahissantes en tant que contribution à l'objectif 9 des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/14).

3. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de la Belgique, du Brésil, du Canada, des Îles Cook (s'exprimant au nom des petits Etats insulaires en développement du Pacifique), de Cuba, du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de l'Inde, du Japon, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Pérou, des Philippines, de la Pologne, de Sainte-Lucie, du Soudan, de la Suède, du Swaziland, de la Thaïlande, du Timor-Leste.

4. Un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture s'est exprimé.

5. Des déclarations ont également été faites par des représentants du Conseil de l'Europe, du Centre d'information mondial sur la biodiversité et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité.

6. La Présidente a remercié les délégués pour leurs interventions et a indiqué que celles-ci seraient prises en compte dans le texte du président pour qu'elles soient examinées.

7. Sur proposition de la présidente, le Groupe de travail, à sa deuxième réunion le 9 novembre 2011, a approuvé la mise en place d'un groupe d'amis du président qui serait présidé par Mr. Hesiquio Benitez (Mexique). En plus de toutes les délégations qui souhaiteraient participer, la Présidente a invité les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, du Brésil, de la Finlande, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la Thaïlande à y participer.

8. A sa septième réunion plénière, le 10 novembre 2011, l'Organe subsidiaire a écouté un rapport d'avancement par Mr. Hesiquio Benitez, président du groupe des amis du Président.

9. Le Groupe de travail I a repris l'examen du point 4.1 de l'ordre du jour lors de sa troisième réunion, le 10 novembre 2011, afin de prendre en considération le projet de recommandation présenté par les co-présidents, intégrant les résultats des discussions tenues par le groupe des amis du président.

10. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de la Belgique, du Brésil, du Canada, de Cuba, du Danemark, de l'Ethiopie, de la Finlande, de la France, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Pérou, des Philippines, de la Pologne, Du Royaume-Uni, du Sénégal, du Soudan, de la Suède, de la Suisse et de la Tunisie.

11. Le Groupe de travail a accepté de transmettre le projet de recommandation, tel que modifié oralement, lors de la séance plénière en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/15/L.4.

**4.3 Utilisation durable de la diversité biologique : recommandations révisées du Groupe de liaison sur la viande de brousse, y compris les possibilités d'autres sources d'alimentation et de revenus à petite échelle, et rapport sur les moyens d'accroître l'utilisation durable dans le cadre du paysage**

12. Le Groupe de travail a abordé le point 4.3 lors de sa deuxième réunion, le 9 novembre 2011 sous la présidence de Mr. Ignatius Makumba (Zambie). En examinant le point, le Groupe de travail avait au préalable eu une note du Secrétaire exécutif sur les possibilités d'autres sources d'alimentation et de revenu à petite échelle dans les pays tropicaux et subtropicaux et les recommandations révisées du groupe de liaison sur la viande de brousse (UNEP/CBD/SBSTTA/15/13), sur la manière d'améliorer l'utilisation durable de la diversité biologique du point de vue du paysage (UNEP/CBD/SBSTTA/15/13) ; le rapport sur les moyens de subsistance alternatifs pour l'utilisation non durable de la viande de brousse (UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/7) ; et le projet de recommandation du Groupe de travail spécial intersessions sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique sur l'article 10, en particulier l'article 10 c) comme composante majeure du programme de travail sur l'article 8 j) et les dispositions connexes (UNEP/CBD/WG8J/7/L.6).

13. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Argentine, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, le Canada, la Colombie, l'Equateur, l'Ethiopie, la Finlande, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, le Japon,

le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les Pays-Bas, le Pérou, la Pologne, Sainte-Lucie, le Soudan, la Suède, la Suisse, la Thaïlande, le Timor-Leste, l'Uruguay. Un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation s'est exprimé.

14. Des déclarations ont également été faites par des représentants de l'Alliance de la Convention sur la diversité biologique, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et de TRAFFIC international.

15. Le président a remercié les délégués pour leurs interventions et a indiqué que celles-ci seraient prises en compte dans le texte du président pour qu'elles soient examinées.

16. Le Groupe de travail I a repris l'examen du point 4.3 de l'ordre du jour lors de sa troisième réunion, le 10 novembre 2011, afin de prendre en considération le projet de recommandation présenté par les co-présidents.

17. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Argentine, de l'Australie, de la Belgique, du Brésil, du Cameroun, du Canada, de la Colombie, de l'Éthiopie, de la France, du Ghana, du Japon, des Pays-Bas, du Pérou, de la Pologne, du Sénégal, de la Suisse, de la Thaïlande, de la Tunisie et de l'Uruguay.

18. A sa quatrième réunion, le 11 novembre 2011, le Groupe de travail a poursuivi son examen du projet de recommandation présenté par les co-présidents.

19. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Argentine, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, du Brésil, du Canada, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, du Ghana, du Guatemala, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, du Pérou, de la Pologne, de la République Unie de Tanzanie, du Royaume-Uni et de la Suisse.

20. Le Groupe de travail a accepté de transmettre le projet de recommandation, tel que modifié oralement, lors de la séance plénière en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/15/L.7.

-----